

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : **33**

Présents : **25**

Représentés : **8**

Qui ont pris part à la délibération : **33**

Date de la convocation : **22/02/2021**

Date d'affichage : **24/02/2021**

**de la commune de COGOLIN
séance du MARDI 02 MARS 2021**

L'an deux mille vingt et un et le deux mars à **14 heures**, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au **Centre Maurin des Maures**, sous la présidence de Monsieur Marc Etienne LANSADE maire,

PRESENTS :

Audrey RONDINI-GILLI – Gilbert UVERNET – Christiane LARDAT – Geoffrey PECAUD – Sonia BRASSEUR – Francis LAPRADE – Liliane LOURADOUR – Erwan DE KERSAINTGILLY – Jacki KLINGER – René LE VIAVANT – Danielle CERTIER – Elisabeth CAILLAT – Jean-Paul MOREL – Franck THIRIEZ – Patricia PENCHENAT – Jean-Pascal GARNIER – Margaret LOVERA – Régine RINAUDO – Olivier COURCHET – Mireille ESCARRAT – Patrick HERMIER – Isabelle FARNET-RISSE – Philippe CHILARD – Bernadette BOUCQUEY –

POUVOIRS :

Audrey TROIN à Margaret LOVERA / Patrick GARNIER à Marc Etienne LANSADE / Corinne VERNEUIL à Elisabeth CAILLAT / Michaël RIGAUD à Gilbert UVERNET / Isabelle BRUSSAT à Audrey RONDINI-GILLI / Florian VYERS à Gilbert UVERNET / Christelle DUVERNET à Sonia BRASSEUR / Kathia PIETTE à Mireille ESCARRAT /

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Geoffrey PECAUD

La SA In'li Paca, dont le siège social est sis 12, boulevard René Cassin 06200 Nice, a pour objet principal d'acquérir tous biens immobiliers avec pour finalité la production de logements, de construire, réhabiliter, acquérir, gérer ou céder, y compris pour le compte de tiers, des logements.

Dans le cadre de la réalisation du programme « Infini d'Azur » par la société Pitch Promotion, la SA In'li Paca s'est portée acquéreur en VEFA de l'usufruit de 24 logements et parkings, usufruit locatif social (ULS) de 15 ans et sollicite pour ce faire, la garantie communale pour un emprunt

N° 2021/006

GARANTIE D'EMPRUNT A LA SA IN'LI PACA – ACQUISITION EN VEFA DE 24 LOGEMENTS ET PARKINGS (ULS) - OPERATION « INFINI D'AZUR » – 30 IMPASSE DES ANGES A COGOLIN

CM du 02/03/2021

N° 2021/006**GARANTIE D'EMPRUNT A LA SA IN'LI PACA – ACQUISITION EN VEFA DE 24 LOGEMENTS ET PARKINGS (ULS) - OPERATION « INFINI D'AZUR » – 30 IMPASSE DES ANGES A COGOLIN**

d'un montant de 1 509 174 € souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Le prêt est constitué de 2 lignes : PLS et CPLS.

Il est précisé que l'octroi de la garantie communale à hauteur de 100 % du montant du prêt confère à la commune un droit de réservation de 5 logements.

Il est donc proposé au conseil municipal d'accorder la garantie communale à hauteur de 100 % pour le remboursement de l'emprunt d'un montant total de 1 509 174 € souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du code civil,

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

Article 1.- La commune de Cogolin accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 1 509 174 € souscrit par la SA In'li Paca, 12 boulevard René Cassin 06200 Nice, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce prêt constitué de deux lignes du prêt (PLS et CPLS) est destiné à financer l'acquisition en VEFA de l'usufruit de 24 logements et parkings, usufruit locatif social (ULS) de 15 ans du programme « Infini d'Azur » sis 30 impasse des Anges à Cogolin.

Article 2.- Les caractéristiques financières de chaque ligne du prêt consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

	Ligne du prêt 1	Ligne du prêt 2
Ligne du prêt :	CPLS	PLS
Montant :	679 128 €	830 046 €
Phase de préfinancement		
- Durée	24 mois	24 mois
- Index	Livret A	Livret A
- Marge fixe sur index	1,06%	1,06%
- Taux d'intérêts du préfinancement	1,56%	1,56%
- Règlement des intérêts de préfinancement	capitalisation	capitalisation
Phase d'amortissement		
- Durée	12 ans	12 ans
- Index	Livret A	Livret A
- Marge fixe sur index	1,06%	1,06%
- Taux d'intérêts	1,56%	1,56%

CM du 02/03/2021

N° 2021/006

GARANTIE D'EMPRUNT A LA SA IN'LI PACA – ACQUISITION EN VEFA DE 24 LOGEMENTS ET PARKINGS (ULS) - OPERATION « INFINI D'AZUR » – 30 IMPASSE DES ANGES A COGOLIN

Périodicité	Annuelle	Annuelle
Profil d'amortissement	Echéance prioritaire (intérêts différés)	Echéance prioritaire (intérêts différés)
Condition de remboursement anticipé	Indemnité actuarielle	Indemnité actuarielle
Modalité de révision	Double révisabilité limitée (DL)	Double révisabilité limitée (DL)
Taux de progressivité de l'échéances	0%	0%
Taux plancher de progressivité des échéances	0%	0%

Article 3.- La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la SA In'li Paca, dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à la SA In'li Paca pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4.- Le conseil municipal s'engage, pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Article 5.- Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A L'UNANIMITE**.

Le maire,

Marc Étienne

